



AVIS PUBLIC

Promulgation Règlement 676-2

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 juin 2018, le conseil municipal de L'Île-Perrot a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 676-2 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 676 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE »

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 14 juin 2018.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière